

DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
VILLE DE CERET

Arrêté N° 704/ 2024
Règlementant l'utilisation des Arènes
Association Aficio Catalana
Du 05 au 08 septembre 2024

Le Maire de la ville de Céret,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2211.1, L 2212.2, relatifs aux pouvoirs de Police du Maire,

VU le Code Pénal et notamment son article R.610.5, indiquant que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de 1^{ère} classe,

VU la loi 82.213 du 02 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions

VU la circulaire de Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales, en date du 19/06/2023, adaptant la posture Vigipirate à la période « été/automne 2023 » et jusqu'à nouvel ordre. L'ensemble du territoire national est maintenu au niveau « sécurité renforcée – risque attentat » pour faire face à une menace terroriste qui reste durablement élevée.

VU le bulletin d'alerte Vigipirate en date du 13/10/2023 élevant la posture Vigipirate au niveau « Urgence Attentat » sur l'ensemble du territoire

VU la délibération n°84/2024 en date du 05 juin 2024 portant acquisition des arènes de la ville,

VU la demande des co-présidents de l'association AFICIO CATALANA, sis 18 cami de l'Agude à Amélie-les Bains (66) en date du 19 juillet 2024, réceptionnée le 19 août 2024, sollicitant l'utilisation des corrales à partir 05 septembre 2024 pour deux ou trois jours,


ARRETE

ARTICLE 1 : Mise à disposition de l'association AFICIO CATALANA, les corrales des arènes de Céret à partir du 05 septembre 2024 jusqu'au 08 septembre 2024. Dates qui pourraient être modifiées suivant l'arrivée du bétail à parquer.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Céret sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé(e)

Fait à Céret, le six septembre deux mille vingt-quatre.

Pour le Maire et par délégation,


Denis Dunyach
Adjoint au Maire

